



Le géant du ciment français Lafarge fait l'objet d'une enquête judiciaire après une plainte de Bercy. Le groupe est soupçonné d'avoir acheté du pétrole en Syrie malgré l'interdiction et d'avoir entretenu des relations avec le groupe État islamique.

par AURÉLIEN DELIGNE

Suite à une plainte de Bercy déposée en septembre, une enquête a été ouverte sur les activités du cimentier Lafarge en Syrie. Selon une source proche du dossier, qui s'est confiée à l'AFP, l'action menée par le ministère de l'Économie porte notamment sur une interdiction d'acheter du pétrole dans ce pays en guerre, comme le prévoit une série de sanctions contre le régime de Bachar el-Assad, « dictées par l'Union européenne en 2012. » Par ailleurs, elle concerne également l'interdiction d'entretenir toute relation avec « les organisations terroristes présentes en Syrie ». Enfreindre ces restrictions peut conduire à une peine allant jusqu'à cinq ans de prison et une amende.

En juin dernier, le journal *Le Monde* avait révélé de possibles arrangements avec Daech en 2013 et 2014 pour faire fonctionner la cimenterie de Jalabiya, dans le nord du pays, qui est sous la responsabilité d'une filiale locale de Lafarge.

Quelques mois plus tard, en novembre, l'ONG Sherpa, qui défend les victimes de « crimes économiques », avait alors porté plainte avec constitution de partie civile, s'appuyant sur des témoignages d'anciens employés de l'usine. Elle visait des faits de financement du terrorisme, de complicité de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, de mise en danger délibéré d'autrui, d'exploitation du travail d'autrui et de négligence.

De supposées taxes payées au groupe État islamique

Selon le journal français, un « un certain Ahmad Jaloudi » avait été envoyé « par Lafarge à Manbij, pour obtenir des autorisations de l'EI de laisser passer les employés aux checkpoints », alors que les terroristes devenaient à l'époque de plus en plus incontournables dans la région. Un laissez-passer, estampillé du tampon EI, aurait aussi permis aux camions d'arriver sur le site pour l'approvisionnement, ce qui supposerait le paiement de taxes. *Le Monde* évoquait également l'intervention d'intermédiaires et de négociants afin de vendre au cimentier du pétrole raffiné par le groupe État islamique.

Face à ces révélations et à la plainte de Sherpa, LafargeHolcim avait réagi en indiquant qu'« en Syrie comme ailleurs, la priorité du groupe a toujours été la sécurité de (ses) collaborateurs et de leurs familles ». Il soulignait alors que l'usine citée était un

« employeur important dans la région » et « avait un rôle vital » pour les Syriens, « car elle leur fournissait les matériaux de construction essentiels à leurs besoins en matière de développement et d'urbanisation ».

Pour **M^e Marie Dosé**, l'avocate de Sherpa qui s'est exprimée jeudi à l'AFP, *« il est temps que Lafarge réponde judiciairement des faits scandaleux qui lui sont reprochés »*. *« Nous attendons la désignation d'un juge d'instruction pour que des investigations liées à son comportement en Syrie et ses liens avec l'EI puissent être diligentées dans les meilleurs délais »* a-t-elle expliqué. ◆